

Séance du 11 décembre 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Salanne à Mme Meyzenc.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE** – Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activité 2013.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité du Syndicat mixte de la Nive maritime pour l'année 2013 est présenté au conseil municipal.

En tant que gestionnaire du chemin de halage, le syndicat a fait réaliser en 2013 des travaux de protection de berges sur une portion de 20 mètres en amont du centre équestre à Bassussary ainsi que la pose d'un nouveau garde-corps sur le pont de Konpaito.

Les autres faits marquants de l'année 2013 sont :

- le prolongement de la voie cyclable à Ustaritz entre le seuil d'Haitze et le quartier de la Guadeloupe : les travaux ont débuté au dernier trimestre 2013 pour un coût total prévisionnel H.T. de 150 000 € subventionnés par le conseil général et le conseil régional à hauteur de 30 000 € chacun ;
- la mise en place d'un parcours de pêche à Ustaritz, dans le cadre du projet « Pêche 64 » : la restauration d'une frayère à brochets a été réalisée sur la commune d'Ustaritz ;
- l'installation de deux points d'eau potable sur Bassussary et Bayonne ;
- l'acquisition et la gestion des barthes du quartier-bas à Villefranque, site d'une centaine d'hectares, suite à un appel à projet pour la préservation des zones humides lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du Grenelle de l'environnement. La convention, signée le 2 février 2011 par l'Agence de l'eau, le Syndicat et la commune de Villefranque, fixe le coût de l'opération à 730 500 € sur 5 ans, le financement étant assuré pour 80% par l'Agence de l'eau, 10% par le Département, 5% par le Syndicat et 5% par la commune de Villefranque.
- L'animation foncière ainsi que les premiers inventaires écologiques se sont poursuivis en 2013.
- Les premières acquisitions de terrains ont été effectuées par le syndicat et un chantier nature a été organisé sur une partie du site avec les étudiants de l'Institut Jean Errecart de Saint Palais.

Le compte administratif 2013, adopté le 14 mars 2014, fait apparaître :

- un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement de 83 444 €,
  - un excédent cumulé d'investissement de 146 901 €,
- soit un solde positif de clôture de 230 345 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 113 744 €, en diminution de 12% par rapport à l'exercice précédent et comprennent :

- les achats et charges externes : 38 073 € (-8%), principalement pour l'entretien de la piste cyclable et des berges de la Nive (25 046 €) ;
- les frais de personnel : 26 823 € (-39%) ;
- les autres charges de gestion courante : 4 000 € (0%) ;
- le remboursement des intérêts des emprunts : 8 150 € (+10%) ;
- les dotations aux amortissements, dépense d'ordre budgétaire : 36 698 € (+12%).

Les recettes de fonctionnement, qui totalisent 126 080 € (126 762 € en 2012), sont constituées :

- des recettes fiscales de Bassussary, Ustaritz et Villefranque : 62 050 € ;
- de la participation budgétaire de la ville de Bayonne : 38 955 € et de la communauté d'agglomération : 25 075 €.

Les dépenses d'équipement représentent 171 080 €, en forte hausse par rapport à 2012 (39 707 €), en raison de la réalisation d'une grande partie des travaux d'extension de la piste cyclable (119 442 €) et de la poursuite de l'opération des barthes de Villefranque (25 306 €) auxquels il faut ajouter les travaux de protection des berges, d'aménagement du parcours de pêche et d'installation de bornes fontaines (26 332 €).

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 19 219 € (-4% par rapport à 2012).

Les recettes d'investissement représentent 229 685 € provenant des acomptes sur subventions sur le programme d'extension de la piste cyclable (17 987 €), de l'emprunt (175 000 €) et de l'amortissement des immobilisations (36 698 €).

La balance générale du compte administratif 2013 est jointe au rapport d'activité.

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.